



Procès Verbal des opérations de vote

**Elections des représentants des PARENTS D'ELEVES
au CONSEIL D'ETABLISSEMENT pour l'année 2017/2018**

L'An deux mille dix sept, le 18 octobre à 14h, au Lycée français Alioune Blondin Beye de Luanda, en exécution des règles définies dans le document « organisation de la vie scolaire et des instances du Lycée français de Luanda » :

M. Jean Michel BLETTERY, chef d'établissement

assesseur : M

assesseur : M GUERINEAU

Que JUPITER

FUMWATHU GUILHERME

Le bureau de vote reconnaît que les opérations préliminaires aux élections se sont déroulées conformément au document cité, arrête les listes d'émargement.

Le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste a été clos à : 14h00

Nombre d'électeurs inscrits :

Nombre de votants : 96

Nombre de votes par correspondance : 25

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 93

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral : 31

Suffrages obtenus par la liste n°1 : VUNGE 34

Suffrages obtenus par la liste 2 : ADOTTI 30

Suffrages obtenus par la liste 3 : GUINARAËS 29

Sont élus :



Lycée ABB Luanda

Titulaires :	Suppléants :
<p>•</p> <p>VUNGE Emanuela ADOTTI Christophe GUINARAES Anicia</p>	<p>•</p> <p>VAZ DA CONCEICAO Ginga LE COEUR Diane BARBA N'BOUA Caroline</p>

Le procès-verbal dressé et clos le 18 octobre 2017 à Luanda en triple exemplaire a été signé par le Président et les assesseurs.

Le Président

Les assesseurs